



Abus de confiance sur personne malade

Par **cocteau**, le **26/12/2008** à **14:21**

une de mes tantes , sans enfant et seule, est atteinte d'Alzheimer. elle est pris en charge depuis septembre dernier par le tribunal . curieusement depuis la convocation de ses frères et soeurs , nous soupçonnons la disparition de certains de ses comptes bancaires (un de ses frères avait procuration). que devons nous faire pour l'aider à veiller sur ses intérêts et savoir où sont passés ses biens?

Par **ly31**, le **27/12/2008** à **06:10**

Bonjour !!!!!!!!!!!!!!!
Vous indiquez que votre tante est prise en charge depuis Septembre par le Tribunal
Votre tante est elle sous protection juridique ?
Avez vous effectué une demande sous tutelle ?
A vous lire
Je vous souhaite une bonne journée
ly31

Par **cocteau**, le **27/12/2008** à **18:18**

elle est sous protection juridique mais pas sous tutelle , lors de la réunion de ses frères et soeurs une décision a été prononcé pour qu'une de ses soeurs gère son argent en place de la procuration précédente obtenu par son plus jeune frère , mais quand cette soeur a reçu les autorisations nécessaires pour gérer ses biens des disparitions de compte se sont avérés.
que devons nous faire? procédure avec le juge? demande de bilan rétroactif au mois de septembre?
merci beaucoup

Par **ly31**, le **27/12/2008** à **20:16**

Bonsoir,rnrnPersonnellement, j'essaierai de prendre un rendez vous avec le Service de la Protection Juridique, muni d'un maximum de documents pouvant attester vos diresrnrnLorsque que dites : "nous soupçonnons la disparation" , ceci me laisse imaginer que vous n'êtes pas seul (e), par ce fait, j'espère que vous pourrez obtenir dans les meilleurs délais un rendez vous avec les services concernés, accompagné(e) des membres de votre famillernrnJe vous demande de bien vouloir me tenir informée de la suite de cette affairernrnJe vous souhaite bonne chance pour mener à bien cette affairernBon couragernrnly31